

Feuille de route pour l'économie circulaire : le gouvernement présente 50 mesures

Mis à jour le 15 mai 2018

Le gouvernement vient de dévoiler sa feuille de route pour une économie 100% circulaire. Fruit de plusieurs mois de concertation et d'élaboration, elle compte 50 mesures et donne le cap d'un changement de modèle écologique, sociétal et économique.

Le modèle **linéaire** « **fabriquer, consommer, jeter** » se heurte à l'**épuisement des ressources de la planète**. Il faut progresser vers une économie différente, où nous consommons de manière sobre, où les produits ont une durée de vie plus longue, où nous **limitons les gaspillages** et où nous arrivons à faire de nos déchets de nouvelles ressources.

L'objectif : **réduire de moitié les déchets** mis en décharge et tendre vers **100 % de plastique recyclé d'ici 2025**. Les marges de progrès sont importantes, la France est en retard par rapport à beaucoup de ses voisins européens en matière de valorisation des déchets ménagers.

Parmi les mesures phares annoncées aujourd'hui :

- **Mettre en place un indice de réparabilité des produits électriques**, électroniques et électroménagers, à partir du 1er janvier 2020, qui permettra d'identifier rapidement, via un logo simple et lisible, la facilité de réparation du produit.
- **Simplifier et harmoniser les gestes de tri** et améliorer l'information du consommateur en supprimant le « point vert », source de confusion pour les consommateurs, en généralisant le « Triman » et en faisant figurer des indications simples sur le geste de tri, en harmonisant la couleur des poubelles partout en France, et en poursuivant la modernisation des centres de tri pour que d'ici la fin du quinquennat, tous les Français recyclent simplement tous les emballages, de la même manière.
- **Accélérer la collecte des bouteilles plastique** et des canettes là où les taux de collecte sont les plus bas, notamment les zones urbaines les plus denses, en testant une nouvelle génération de « consigne solidaire », dans laquelle les revenus issus de la vente de la matière collectée iraient au financement d'une grande cause environnementale, de santé ou de solidarité ;
- **Adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère** que leur élimination, en réduisant le taux de la TVA pour le recyclage et en augmentant les tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP déchets) pour la mise en décharge et l'incinération. Toutes les collectivités qui s'engagent dans une vraie démarche en faveur de l'économie circulaire verront leurs charges baisser. Une trajectoire pluriannuelle devra être proposée pour laisser le temps aux acteurs de s'adapter. Une concertation sera menée dans le cadre de la conférence nationale des territoires sur ce projet et ses modalités. Les collectivités qui souhaitent mettre en place la tarification incitative, et permettre ainsi à leurs administrés de payer moins s'ils trient mieux, seront aidées financièrement pendant 3 ans.
- **Étendre le principe pollueur/payeur à de nouveaux produits**, en instruisant avec les acteurs concernés la création de nouvelles filières de responsabilité élargie du producteur (REP) pour les emballages des cafés/hôtels/restaurants, les jouets, les articles de sport, de loisir, et de bricolage (qui se prêtent particulièrement bien au réemploi et la réparation), et les cigarettes, ainsi qu'un dispositif financier pour inciter au retour des vieux téléphones portables. Des mesures seront également élaborées pour améliorer la collecte et le recyclage des matériaux de construction.

- **Fixer des objectifs de réemploi, de réutilisation et de réparation aux filières REP** et mettre une partie des produits collectés gratuitement à disposition des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- **Accompagner, d'ici 2020, 2 000 entreprises pour réduire leur consommation de ressources**, leurs déchets et faire des économies grâce au dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » de l'Ademe.

Toute l'[actualité de la feuille de route](#) pour une économie circulaire.

En savoir plus sur l'[économie circulaire](#) en région Hauts-de-France.

Découvrez d'autres contenus similaires

- [Plateforme participative pour la feuille d...](#)
- [Feuille de route de la France pour l'...](#)
[Enregistrer](#)
- [Économie circulaire](#)
- [Réseau régional des Territoires participat...](#)
- [Guide "économie circulaire"](#)
[Enregistrer](#)
- [Synthèse "économie circulaire"](#)
[Enregistrer](#)
- [Dossier "Osons l'économie circulaire"](#)
[Enregistrer](#)
- ["Climat et Economie circulaire" OREE](#)
[Enregistrer](#)
- [L'économie circulaire et la commande...](#)
[Enregistrer](#)
- [Les boucles locales d'économie circulaire](#)
- [Institut de l'économie circulaire](#)
- Du 7 au 08.09.2020

[Assises de l'économie circulaire - webconférences](#)

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)